

CANAL

N°8 - février 1999

LE BULLETIN COMMUNAL DE VERVIERS

*Chères Verwiétoises,
Chers Verwiétois,*

*Le numéro de Canal V que vous tenez en main est le premier de 1999. C'est pour-
quoi, même si cela peut paraître tardif, nous vous souhaitons une excellente année.
Comme en 1998, Canal V s'efforcera cette année d'évoluer en tenant compte de vos
critiques. Evoluer pour vous informer de manière claire et concrète. Sans polémi-
quer, sans flatter, sans critiquer.*

*Cet outil, nous continuons de le juger indispensable. Car une démarche citoyenne
n'est pas possible sans une certaine connaissance de sa commune. Le rôle de
Canal V s'inscrit en complément du travail de la presse écrite, parlée et télévisée. Il
vous informe, mais il vous épaula aussi dans vos démarches. Dans bien des
domaines, il peut vous apporter une technicité que vous jugerez utile, voire agréable.
Ce n°8 s'inscrit parfaitement dans cette logique : des infos, des renseignements pra-
tiques, des conseils, des échéances et, pour la première fois... de la couleur !
Bonne lecture !*

*Votre Bourgmestre,
Jean-Marie Raxhon*

Sommaire

Fixé à 2,706 milliards, le budget communal '99 permettra
la réalisation de nombreux travaux et projets.

p.2

Les brocantes et commerces ambulants : le règlement.

p.3

La mise en place de Transitec se poursuit.
Le point à mi-chemin.

p.4-5

Avec le P.C.D.N., Verviers se met au vert.

p.6-7

Du 8 au 20 mars prochains, la littérature dans tous ses états à la
Bibliothèque Principale de Verviers.

p.7

Verviersima, le Centre Touristique de la Laine et de la Mode,
ouvre ses portes fin avril.

p.8

Budget communal

“Le pessimisme de la lucidité et l’optimisme de la volonté

(Gromsci)”

La période des fêtes de fin d’année a rimé avec l’adoption des budgets communaux pour 1999. Le budget ordinaire est celui qui permet les dépenses de fonctionnement.

Il est fixé à 2,706 milliards de francs et il permettra à la Ville de mener à bien de nombreux travaux et projets.

Outil de prévision, le budget est indispensable à la bonne gestion d’une administration communale. Il permet, d’une part, d’envisager l’ensemble des dépenses et recettes que la Ville consentira sur une année. D’autre part, il s’avère nécessaire à l’engagement du moindre franc.

Il n’est, bien entendu, pas demandé à tout un chacun de connaître avec précision ce que comprend le budget de sa commune. Toutefois, à l’examen de celui-ci, on peut aisément se représenter la ligne de conduite que l’Autorité a décidé d’adopter.

2,706 milliards de francs. C’est ce que la Ville sera autorisée à dépenser en 1999. Budget important mais nécessaire à la réalisation des missions communales. Pour pouvoir dépenser, il faut disposer de moyens. Ces moyens seront, en 1999, fixés à 2,718 milliards de francs. La différence donne un boni de 12 millions. En le cumulant aux exercices antérieurs, on obtient un solde



positif de près de 204 millions. L’importance de ces chiffres peut étonner. Pourtant, et sans dépenser de manière inconsidérée, Verviers a véritablement besoin de ces moyens. Si l’on examine rapidement le budget ordinaire, c’est-à-dire celui consacré aux dépenses récurrentes, on remarque que les taxes directes n’augmentent pas, que la charge de la dette générale approche les 380 millions contre 450 il y a deux ans, que le personnel n’est pas en reste, que l’aide sociale se voit renforcée (crèche Kangourou et CPAS) et que les services à la population sont encore améliorés et modernisés.

Extraordinaire crescendo

Le budget extraordinaire est celui qui indique les investissements à réaliser. Depuis 4 ans, ce budget a littéralement explosé ! 44 millions en 1994. 97, 162, 434 et 473 millions les années suivantes pour atteindre 367 millions en 1999. Cela dit, il était nécessaire de consacrer des moyens suffisants aux projets de

rénovation de notre ville. Les importants chantiers en cours auront suffisamment montré que tout bouge.

Ainsi, dans le prolongement de ce qui a été entrepris en ‘98, nous poursuivons la réalisation du programme “Transitec”, l’aménagement du rond-point de la Grappe, mais également le reconditionnement de diverses voiries en mauvais état.

Notre Hôtel de Ville a besoin d’un sérieux rafraîchissement qui sera bientôt entrepris. L’immeuble de la Banque Nationale sera racheté pour y installer notre Police. Par ailleurs, nos écoles, nos équipements communaux et bien d’autres investissements permettront de faire un pas supplémentaire en vue de rendre à Verviers l’image d’une ville ouverte, accueillante et conviviale. Passés en revue, ces divers exemples montrent à suffisance combien Verviers a changé de cap, combien elle est entrée dans une phase de renouveau : celle de la volonté unanime de ne plus subir mais d’agir. Agir pour le bien de tous, présent mais aussi et surtout à venir.

Les voies d’accès aux permis

Depuis le 1er octobre 1998, les conditions d’obtention du permis de conduire ont été modifiées. Pour obtenir tous les renseignements utiles, vous pouvez contacter le Service P.S.M.A.E. de votre administration au 087/325.233 ou au 087/325.234. Une brochure d’information y est disponible. Vous pouvez également vous renseigner auprès du Ministère des Communications, Administration de la Réglementation de la Circulation, Direction D2 - Résidence Palace, Bloc C - 4e étage, rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles, tél.: 02/287.31.11.

Brocantes et commerces ambulants

Mode d'emploi

Attention, le commerce sur la voie publique nécessite des autorisations. Ne vend pas qui veut n'importe où, n'importe quand. Même lorsqu'il s'agit de brocante...



extrait des statuts de la société publiés dans le Moniteur belge doit être joint à la demande.

La carte rose

Elle est réservée aux aidants, salariés ou associés actifs :

1. l'épouse ou l'époux et les membres de la famille jusqu'au 2^e degré, qui aident ou remplacent le détenteur de la carte bleue. Ils doivent indiquer leur degré de parenté avec le titulaire de la carte bleue dans le formulaire de demande;
2. les salariés (maximum 6 pour les marchés publics) liés, par un contrat de travail, aux personnes qui exercent une activité ambulante. A la demande doit être annexée une attestation de l'employeur indiquant la date du début d'activité;
3. les associés actifs d'une société. Le nombre d'associés actifs est limité à trois par société si l'activité est exercée sur les marchés publics. L'âge minimum requis est de 18 ans pour obtenir une carte en qualité d'associé actif et de 16 ans pour une carte d'aidant ou de salarié.

Commerces ambulants

Toute personne qui souhaite vendre des marchandises sur la voie publique (sont assimilés à la voie publique : les parkings situés sur la voie publique, les allées des galeries commerciales, les halls de gare, d'aéroport et de métro, les points de vente dans les kermesses et fêtes foraines), sur les marchés publics ou au domicile du consommateur doit être en possession d'une autorisation spéciale : une carte de commerce ambulant. Cette carte, de couleur rose ou bleue, est délivrée par le Ministère des Classes Moyennes, sur demande introduite à l'administration communale du demandeur.

La carte bleue

Peuvent obtenir la carte bleue :

1. les personnes physiques qui exercent une activité ambulante pour compte propre. La carte doit être revêtue du sceau du registre de commerce et du numéro de TVA. L'âge minimum requis pour l'obtention de cette carte est fixé à 18 ans;
2. les personnes chargées de la gestion journalière d'une personne morale qui exercent une activité ambulante. Un

Coût de la demande

Pour exercer ce type d'activité, les formulaires ad hoc doivent être remplis auprès de la commune. Les demandeurs y apposeront un timbre fiscal de 1.000 francs et s'acquitteront de la taxe communale de 500 francs. L'administration communale se charge d'introduire la demande au Ministère des Classes Moyennes et avertit l'intéressé lorsque la carte est disponible. A la délivrance de la carte, il faut y apposer 1.500 francs de timbres fiscaux et un droit de timbre de 200 francs.

Brocante

Pour certaines ventes, comme la vente d'articles usagés sur une brocante, la carte de commerce ambulant n'est pas nécessaire, moyennant certaines conditions :

- les objets à vendre doivent faire partie du patrimoine du vendeur et ne pas avoir été achetés en vue de la vente;

- lorsque ces ventes occasionnelles ont lieu dans le cadre d'une manifestation qui rassemble des vendeurs non professionnels, les conditions suivantes doivent être réunies :

1/ la manifestation ne peut avoir lieu plus d'une fois par mois, en dehors des mois de juillet et août;

2/ la commune doit communiquer préalablement au Ministère des Classes Moyennes les lieux, jours et heures de la manifestation ainsi que la liste des participants à celle-ci.

**Pour tout renseignement :
087/325.217.**

16^{ème} brocante du lundi de Pâques

Pour la 16^{ème} année consécutive, l'Echevinat du Commerce et des Classes Moyennes vous invite cordialement à sa Grande Brocante. Elle aura lieu le lundi de Pâques, le 5 avril prochain, de 8 à 18 heures, en Spintay, Quai Jacques Brel, place Verte, place du Marché et dans le quartier Raines Sècheval.

Comme les années précédentes, cette brocante sera ouverte à tous et non pas réservée uniquement aux professionnels. Toutefois, conformément à la loi, les emplacements seront séparés. Pour y participer, il suffit de réserver un emplacement à l'Echevinat du Commerce et des Classes Moyennes, place du Marché 55 à Verviers (tél. : 087/325.217) et de payer sur place le jour de la brocante un droit de 50 francs le m².

L'attribution des emplacements se faisant par ordre d'inscription, il est prudent de réserver sa place dès maintenant. Les riverains désireux de participer à la brocante en s'installant devant leur habitation pour vendre de la brocante ou des fonds de grenier doivent également prendre contact avec l'Echevinat. La date limite des inscriptions est fixée au lundi 15 mars 1999. Alors, brocanteurs d'un jour, professionnels de l'antiquité, notez vite la date du 5 avril dans votre agenda et venez passer une agréable journée à Verviers !

Transitec, un an déjà...

Bilan à *mi-parcours*

Le plan Transitec de circulation, de stationnement et de régulation du trafic, qui préside au changement de visage de notre centre-ville, continue à se mettre en place. Peut-être dérangeants mais nécessaires, les aménagements évoluent bien. Le point à mi-chemin sur les travaux réalisés et à venir.

La réorganisation en cours du centre-ville perturbe de manière évidente mais provisoire la cité verviétoise. Les phases de réalisation qui la constituent comprennent différents volets :

- le plan de circulation, avec les aménagements qu'il postule;
- la politique du stationnement, dont le but est d'assurer la rotation au centre-ville en vue de répondre aux besoins des services, des commerces et de leur clientèle ainsi que des résidents;
- la stratégie de régulation, c'est-à-dire

le placement, le remplacement voire la suppression de feux lumineux en vue d'une adaptation automatique des phases selon les exigences du trafic. C'est la nouvelle technologie dite des "feux intelligents".

Ces actions sont fondées sur des principes d'aménagement qui ont été étudiés, définis, débattus et adoptés. Parmi ces principes, il convient de souligner une rénovation et une promotion des transports en commun.

Plus légère...

Parlons aujourd'hui de ce qui saute aux yeux et qui peut déranger dans l'immediat : la circulation et les travaux. Le but poursuivi est d'assurer une plus grande convivialité, donc une circulation plus douce et plus légère, dans l'hypercentre situé entre les places et rues Spintay, du Gymnase, des Raines, Sommeleville, Sècheval, Crapaurue, Verte, Xhavée, Victoire et Concorde. Pour ce faire, il convient de décourager le trafic de pur transit et de l'orienter sur les deux "couronnes" :

- pour les déplacements courts et moyennement longs et à l'exclusion du transit des poids lourds, par la rue du Palais prolongée par la rue d'Ensival d'une part et par la rue de la Concorde d'autre part.
- pour les déplacements moyennement longs et longs et pour le transit lourd, par le ring Sud.

Cette politique à double objectif nécessite les travaux suivants :

1. En ce qui concerne l'hypercentre...

- Réduction à une voie sur la place du Martyr : c'est fait.
- Mise à sens unique Ouest vers Est de la rue Crapaurue et aménagements urbains : cela doit se faire en 1999.
- Etablissement d'un contre-sens en site propre pour les transports en commun sur la place Verte et rue Crapaurue : c'est en partie fait mais il devra être complété et amélioré.
- Etablissement d'un rond-point au carrefour Marteau-Martyr : c'est fait.
- Mise à sens unique de la rue Ortmans en direction du rond-point Ortmans : elle est en cours d'aménagement.
- Etablissement d'un rond-point au carrefour Ortmans-Raines-Sottais : c'est fait.
- Mise à sens unique de la rue du Collège et aménagements : c'est presque achevé mais le sens définitif sera ultérieurement Est-Ouest.
- Etablissement d'un piétonnier Pont-aux-Lions et aménagements conviviaux et décoratifs : cela doit se faire en 1999.

2. En ce qui concerne les "couronnes"...

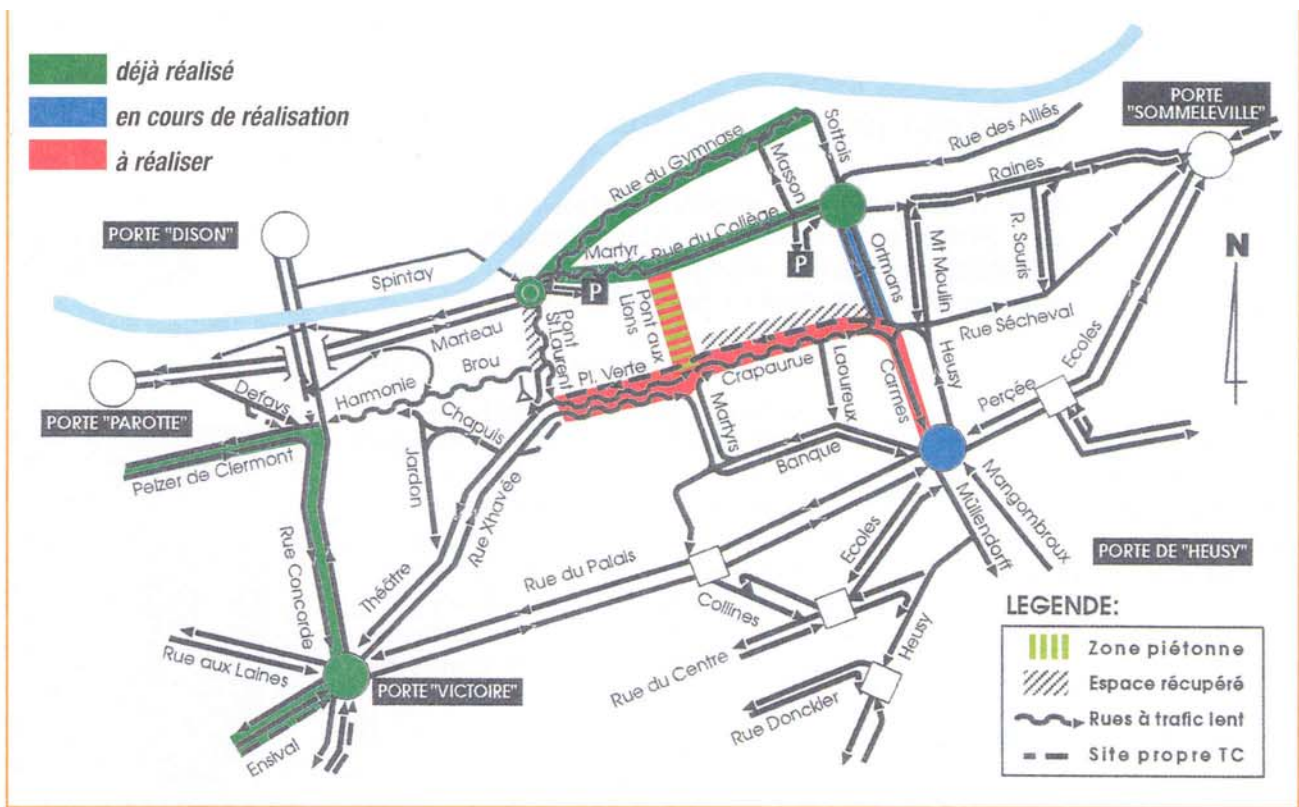
Pour la première couronne :

- la rue du Palais, la place de la Victoire, la rue d'Ensival, et le rond-point Kerma-dec sont pratiquement terminés;
- la place du Palais et la Porte de Heusy doivent se faire en 1999;
- le carrefour Percée Sommeleville-Stembert doit s'aménager dans la suite immédiate, donc vraisemblablement en 1999, au plus tard en 2000;
- l'accès Sommeleville doit être aménagé dans les mêmes délais.

Pour la deuxième "couronne", soit le ring Sud :

- l'amélioration de son débouché vers Mangombroux et Stembert en provenance de l'avenue Alexandre Duchesne est réalisé;
- le double rond-point de la rue de la Papeterie à Stembert est terminé;
- des aménagements divers et une amélioration de la signalisation pour assurer une plus grande fluidité du trafic sur





l'ensemble du ring sont à réaliser en 1999;
 - le détournement des poids lourds au pied des Surdents vers le ring doit encore être réalisé, sans doute en 1999 et 2000.

On comprend aisément que des bouleversements de cette importance ne se font pas sans problème; ils sont rendus possibles par la conjugaison des efforts de la Région Wallonne à travers le Ministère de l'Équipement et des Transports, des TEC, du département des Travaux subsidiés et bien évidemment de la Ville de Verviers elle-même qui a, pour ce rajeunissement de la cité, dégagé des montants financiers très importants. Il faut également noter que la réalisation de ces travaux dépend, dans une large mesure, des conditions atmosphériques. L'année 1998 a été particulièrement pluvieuse, ce qui a provoqué de fréquentes paralysies des chantiers et a empêché d'effectuer de nombreux marquages au sol. En outre, pour éviter que des aménagements récents soient trop rapidement réouverts, les travaux d'aménagement proprement dits ont souvent été précédés d'interventions dans les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone,...

Enfin, des impératifs administratifs ou financiers ont parfois bouleversé la logique des travaux : on ne peut se permettre de se passer des subsides. Bref, notre ville a été un vaste chantier en 1998 et le restera en 1999. Mais il faut, partout, aller le plus rapidement

possible pour bénéficier de la nouvelle organisation qui ne portera vraiment ses fruits qu'après son complet achèvement.

Le pourquoi...

Tout cela était-il bien nécessaire ? Une étude spécifique approfondie, qui va être publiée par la Région Wallonne, démontre que la réponse est tout à fait affirmative : "Verviers, ville de 55.000 habitants, située à l'Est de la Belgique, se prépare à entrer dans le troisième millénaire... Le plan défend l'idée de partager l'espace public entre tous les acteurs qui font vivre la ville sans pour autant laisser les voitures envahir les rues, les places, les trottoirs. Par la mise en place d'outils modernes de gestion de trafic comme les portes, les giratoires, les "robinets" ou les systèmes de régulation, les sites propres aux bus, le jalonnement, le contrôle de stationnement, il entend favoriser l'accessibilité du centre pour les clients des commerces et renvoie les poids lourds et les voitures en transit sur une voirie dite "le ring Sud"... Les hommes politiques, assistés des ingénieurs et des architectes, ont voulu repenser globalement la ville pour la rendre plus attractive, plus humaine, plus harmonieuse face à la pression et aux nuisances de la voiture; ils ont fait des choix difficiles mais combien indispensables

pour éviter que le centre urbain ne se vide de ses habitants et que de nouveaux complexes commerciaux n'attire toute la clientèle des boutiques verviétoises."

C'est qu'en effet, le trafic dans l'hypercentre - là où le client, le piéton, l'habitant devraient se sentir "à l'aise" - avait atteint une densité insupportable. Une situation que l'incessant développement du parc automobile s'apprêtait à alourdir encore. Ainsi allait-on inévitablement vers l'étranglement et l'asphyxie du cœur de la cité. A titre d'exemple, on a dénombré en 1997 une moyenne de 14.400 véhicules par jour sur la place Verte et de 16.000 par jour sur la place du Martyr... Réagir s'avérait donc indispensable. Il n'était pas trop tard mais il était temps...





Où trouver les sacs poubelle payants ?

Depuis le 1er janvier, le sac poubelle payant est obligatoire sur le territoire de la commune. Le seul sac réglementaire (vert imprimé au logo communal) est en vente dans différents commerces verviétois dont voici la liste :

Amandine sprl	rue de Namur 23	4800 Verviers
Au Marché Rechaintois	place de Petit-Rechain 30	4800 Verviers (P-R)
Aveniere Jean-Noël	rue des Chapeliers 6/8	4800 Verviers
Balthasar Corinne	rue St Bernard 42	4800 Verviers
Boulangerie Brixhe	rue de l'Agolina 55	4801 Stembert
Boulangerie Darimont Emile	rue des Foxhalles 55	4800 Verviers
Central Cash	avenue Reine Astrid 95	4802 Heusy
Central Cash	chaussée Seigneurie 40	4800 Petit-Rechain
Central Cash	rue Moulin 50	4800 Verviers (Hod.)
Conradt	en mi-Ville 61	4800 Verviers
Cordonnerie Verteneuil	rue de Grand-Rechain 23	4800 Verviers (P-R)
Debry	rue du Moulin 26	4800 Verviers
Delhaize	avenue de Spa 66	4802 Heusy
Delhaize	rue L. Defays 53	4800 Verviers
Di	place Verte 11-17	4800 Verviers
Duran épicerie	rue des Fabriques 163	4800 Verviers
EDA sa	rue de Bruxelles 9	4800 Verviers
Elfriede Dethier - Alimentation générale	rue des Hospices 42	4800 Verviers
Epicentre	rue des Raines 70	4800 Verviers
Fafchamps Michel - Librairie	rue de Mangombroux 28	4800 Verviers
Fruits et légumes Bebronne	rue de l'Eglise 25	4801 Stembert
GB partner - Verviers	rue du Collège	4800 Verviers
GB partner - Stembert	avenue Jean Lambert 10	4801 Stembert
Grosdent (volailles)	rue de Battice 55	4800 Petit-Rechain
IDL sprl	pont du Chêne 50	4800 Verviers
ILD	pont du Chêne 50	4800 Verviers
Intermarché	rue Mali 2 A	4800 Verviers
Léonard sprl	rue du Tombeux 35	4801 Stembert
Les prés fleuris	place Colo 8	4800 Lambermont
Librairie de la Moinerie (M.Y. Bonni)	rue de la Moinerie 2	4800 Verviers (P-R)
Librairie des Boulevards Bouhy Nadine	rue Rogier 41	4800 Verviers
Librairie Marie-Claire	rue des Foxhalles 100	4800 Verviers
Librairie Porte d'Heusy	chaussée de Heusy 22	4800 Verviers
Librairie Raison	rue de France 50	4800 Verviers
Maquinay F. Librairies des Clarisses	rue Entre les Ponts 19	4800 Verviers
Mexybel Boutique du livre	rue Mallar 17	4800 Verviers
Pâtisserie Mockel	avenue Reine Astrid 240/242	4800 Verviers (Mang.)
Pauly-Adrienne sprl	rue Biolley 17-26	4800 Verviers
Profi	avenue F. Desonay 10	4801 Stembert
Servais sprl Station Fina	rue de Pepinster 57-61	4800 Verviers
Super GB	chaussée de Theux 55	4802 Heusy
Station-service Dubois sprl	bouquette 51	4800 Verviers
Station-service Shell	avenue du Chêne 101	4802 Heusy
Tabac Sun	rue d'Ensival 4	4800 Verviers
Theysgens Marc (boucherie)	en Mi-Ville 80	4800 Verviers
Univa	place du Marché 10-12	4800 Verviers

Pour rappel, deux types de sacs sont vendus (par rouleaux de 10 unités) : les sacs de 100 litres à 30 francs/pièce et les sacs de 50 litres à 20 francs/pièce.

Tout commerçant qui voudrait vendre des sacs peut s'inscrire aux numéros de téléphone suivants : 087/325.276 ou 087/325.262

N.B. : Aucune marge bénéficiaire n'est perçue par les commerçants. Nous pouvons les en remercier.

Pour tout renseignement : 087/325.325

Objet

Dévelop



Déchets Ce que l'on risque



Depuis la mise en place du sac payant, le message a manifestement été bien reçu par la majorité des Verviétois. Il y va clairement de la sauvegarde de notre environnement à tous et de la propreté de notre ville. C'est tous ensemble que nous devons y veiller !

Pour rappel, sachez que :

- ◆ selon l'article 28 du règlement coordonné de police, il est interdit d'utiliser les bacs à papier en guise de poubelle;
- ◆ selon l'article 89, huitièmement, du code rural, ceux qui auront allumé des feux dans les champs à moins de 100 mètres des maisons, des bois, des bruyères, des vergers, des haies, ... sont punissables par la loi. Selon la jurisprudence, cette disposition s'applique également aux feux allumés dans les jardins situés dans un centre urbain ou une agglomération;
- ◆ le règlement communal prévoit les sanctions suivantes pour ceux qui n'utiliseraient pas les sacs verts imprimés au logo communal :
 - petit dépôt sauvage (moins de 1m³) : 7.500 francs;
 - gros dépôt sauvage (plus de 1m³) : 15.000 francs.

ctif du P.C.D.N. :

per la nature à Verviers



Que reste-t-il comme coins verts dans notre ville et aux alentours ? Peut-être plus qu'on pourrait le penser... Mais lorsque nous aurons retrouvé nos manches pour laisser la nature reprendre le dessus, les coins verts pourront être plus nombreux encore à Verviers. Car tel est l'objectif du Plan Communal de Développement de la Nature. Il ne s'agit pas de maintenir ou de recréer des "musées" de nature, mais bien d'intégrer cette nature à notre habitat, à nos loisirs, à l'exercice de nos professions. C'est donc ensemble que nous devons nous pencher sur les projets d'amélioration de l'environnement naturel afin de leur permettre de durer.

Pour ce faire, la Région Wallonne subsidie un état des lieux de notre patrimoine naturel et paysager. L'étude, réalisée par le GIREA - groupe interuniversitaire de recherche en écologie appliquée -, est en cours de réalisation et sera terminée au mois de juin prochain. Sur base de cet inventaire, des projets de protection, de mise en valeur ou de création d'habitats particuliers pour la faune et la flore à Verviers seront imaginés et analysés en fonction des contraintes existantes. Leur réalisation s'effectuera en partenariat entre la Ville et chaque personne ou association intéressée.

En collaboration avec le bureau d'étude, des groupes de travail se réunissent déjà afin de définir les objectifs de chacun. Rien n'est pour autant figé dans le Plan Communal de Développement de la Nature.

Si vous désirez prendre part au PCDN et si vous souhaitez de plus amples informations, contactez le Service Environnement au 087/325.355.

Bibliobus

Si tu ne vas pas à Lagardère...



A l'initiative de la Bibliothèque locale de Verviers,
- Petit-Rechain accueille le bibliobus de la Province de Liège les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois, de 15h à 16h, à hauteur de l'ancien Hôtel de Ville de Petit-Rechain. En collaboration avec l'asbl EPI, tél.: 087/314.531 (Mme F. Defraiture).

- Lambermont accueille le bibliobus de la Province de Liège, les 2^e et 4^e mardis de chaque mois, de 14h à 16h, devant l'ancienne maison communale. Avec la collaboration de l'école communale, tél.: 087/315.242 (M. R. Vieillevoye). Ce nouveau service décentralisé est là pour vous. N'hésitez pas à en profiter !

Littérature à croquer

A consommer sans modération

Un parcours gourmand à travers la littérature de langue française pour adolescents et adultes.

Lieu : Bibliothèque principale de Verviers, place du Marché, 9 (1^{er} étage).

d'éducation permanente de la région de Verviers.

Dates : du 8 au 20 mars 1999, du lundi au vendredi, de 9 à 12h et de 14h à 17h; le samedi de 9h à 12h.

Accès : accès libre à toutes et à tous, dès l'âge de 12-15 ans.

Nature de l'expo : présentation d'ouvrages, romans et documentaires, relatifs au thème de la gourmandise, pour développer le goût de la lecture dans ce domaine particulier.

Entrée : entièrement gratuite à toutes les activités.

Formule choisie : jeu de panneaux, répartis en modules, réalisés par le Service de la Promotion de lettres du Ministère de la Communauté française et par la Bibliothèque des Chiroux-Croisiers (Liège). Choix d'ouvrages que complète un "jeu de piste" sur demande, à combiner éventuellement avec différentes activités "interactives", sous la coordination de la Bibliothèque principale de Verviers.

Renseignements : les ateliers sont uniquement accessibles sur rendez-vous. Ceux-ci peuvent être pris à partir du 21 février '99, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 18h (sauf jeudi après-midi) 087/325 338 (secrétariat de l'exposition).

**N'hésitez pas à visiter
et à... participer !**

Activités : ateliers divers organisés en partenariat avec des mouvements

Verviersima

Laine et mode sous leur meilleur jour



L'entrée de la maison de maître qui accueille les salles de séminaire du CTLM. Impressionnante.

Verviersima. Comprenez "le meilleur de Verviers". Le terme, retenu comme nom commercial du Centre Touristique de la Laine et de la Mode, en dit long sur les espoirs placés en lui. En parallèle à la rénovation urbaine, Verviersima contribuera à transformer notre ville en nouveau centre d'attraction touristique. Dès fin avril prochain.

Depuis début janvier, les entrepreneurs, sélectionnés suite à un appel d'offres européen, ont envahi le Centre Touristique de la Laine et de la Mode situé rue de la Chapelle, 24-30. Ces spécialistes de la scénographie muséale et de l'audio-visuel de pointe disposent de quatre mois. Quatre mois pour mettre en place un double parcours-spectacle consacré à la laine et à la mode ("Du Fil à la Mode") qui donnera un souffle nouveau à cet élément du patrimoine architectural verviétois. Outre cette double attraction, les anciennes usines De Thier accueilleront la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, le Centre de documen-

tation de la laine et une cafétéria. Deux salles de séminaire équipées de matériel moderne de projection et deux salles polyvalentes ont encore été aménagées. Celles-ci seront disponibles pour des expositions temporaires, des banquets et toute réunion du monde associatif local. Car le CTLM doit aussi devenir la maison de tous les Verviétois, d'autant qu'il s'intégrera dans le tissu économique de Verviers. En effet, tout ce qui sera proposé au départ du CTLM inclura une visite de la ville. Les visiteurs et touristes pourront prendre conscience de l'activité commerciale de Verviers, de son passé et de son présent industriel à travers un parcours (à pied et en car) baptisé "Je file en ville". Ce complément au parcours-spectacle sera commenté par un guide diplômé, membre de l'Association des guides de l'arrondissement de Verviers.

Dans un futur proche, Verviersima prendra encore une dimension supplémentaire. La mise en application du plan Transitec, la transformation de la rue de la Chapelle en semi-piétonnier, la réfection des voiries du quartier, l'encouragement des initiatives privées de rénovation des habitations, l'aménagement d'espaces verts et de parkings vont dans ce sens. Sans compter que la requalification de l'immeuble de Bonvoisin (rue Jules Cerexhe) permettra d'ouvrir le pendant du CTLM pour les enfants d'ici deux ans.

La voie du succès

Verviersima ouvrira ses portes fin avril. Son succès viendra du bouche à oreille, mais surtout de l'effort fourni par ses chevilles ouvrières. L'asbl CTLM est membre de l'Association des musées

industriels de l'Euregio. Cela permettra d'attirer à Verviers les touristes belges, allemands et néerlandais intéressés par la visite des éco-musées. Par ailleurs, Verviersima fait partie de la Route du Feu, parcours touristique qui relie les attractions dont la thématique trouve sa source dans l'exploration du feu. Rappelons-nous, c'est à Verviers que William Cockerill a initié la révolution industrielle en Belgique il y a 200 ans. Il est également présent dans le guide des Attractions Touristiques et Musées de Belgique. Les visites du CTLM ont d'autant plus de chance de décoller qu'elles sont programmées dans des offres de "produits structurés", appellation désignant des *packages* qui combinent la visite de plusieurs curiosités d'une même région. Que rêver de mieux ?

**Pour tout renseignement :
CTLM : 087/ 355.703.**

Une Maison du Tourisme Pour un tourisme cohérent

Avec Bastogne, Dinant, Ittre et Tournai, Verviers fait partie des premières communes de Wallonie à accueillir une Maison du Tourisme. 23 autres suivront dans les deux prochaines années. Développé par la Région Wallonne, ce concept vise à "catalyser les potentialités encore dispersées et les trésors d'imagination que chacun déploie pour promouvoir son coin de terre". Son but est donc de développer une politique de promotion cohérente qui valorise non plus des entités communales, mais des espaces naturels perçus touristiquement. En l'occurrence, la Maison du Tourisme verviétoise est chargée de promouvoir la vallée de la Vesdre. Elle a pour mission d'accueillir et d'informer les touristes, de manière professionnelle. Installée depuis le début de cette année dans les locaux du CTLM, la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre remplace le Syndicat d'Initiative dont les locaux, rue Xhavée, poursuivent leur fonction de comptoir d'information.